



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ACTIVITE DE FORMATION

OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par EQUUS FORMATION pour le compte d'un Apprenant.

Le fait de s'inscrire implique l'adhésion entière et sans réserve de l'apprenant aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat.

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'apprenant ou le prescripteur peut manifester son souhait de s'inscrire à une formation dispensée par EQUUS par tout moyen.

EQUUS établira un devis pour une demande particulière ou proposera une formation disponible au catalogue. L'apprenant ou le prescripteur est tenu de retourner à EQUUS FORMATION un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Une validation des pré-requis de l'apprenant (si concerné) peut avoir lieu.

Règlement intérieur pour le déroulement des formations

Disponible sur demande / transmis avec la convention et le programme de formation.

CONDITIONS FINANCIERES, REGLEMENTS ET MODALITES DE PAIEMENT

Conditions d'inscription

L'inscription est validée après signature de la convention et le versement de l'acompte précisé sur la convention/contrat de formation (ou réception de la prise en charge).

Si des prérequis sont précisés sur le programme de formation, ils doivent être vérifiés par l'organisme de formation avant d'accepter l'inscription.

Le stagiaire dispose d'un délai de dix jours calendaires à compter de la signature du contrat pour se rétracter. Il doit en informer l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception

Modalités de règlements - prise en charge par un organisme de financement de la formation professionnelle

Si l'apprenant bénéficie d'un financement par un organisme de financement de la formation professionnelle, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. L'apprenant est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société EQUUS ne reçoit pas la prise en charge de l'organisme de financement de la formation professionnelle au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée à l'apprenant hors modalités validées avec l'organisme financeur.

Retard de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les trente jours « fin de mois » à compter de la date d'émission de la facture

Annulation, absence ou interruption d'une formation du fait d'apprenant

Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle. Toute somme facturée au titre de dédommagement, réparation ou dédit ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'organisme de financement de la formation professionnelle.

Report ou annulation de la formation du fait de l'organisme de formation

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, EQUUS FORMATION rembourse à l'apprenant - au prescripteur les sommes indûment perçues de ce fait.

PROCEDURE DE RECLAMATION

Pour toutes réclamations, Equus Formation vous invite à adresser un courrier avec accusé de réception à l'adresse de son siège social. La recevabilité de la réclamation sera étudiée au cas par cas. Quelle que soit la conclusion de cette analyse, un retour sera effectué dans un délai de 10 jours maximum, avec le cas échéant une proposition de médiation, compensation ou prise en compte des éléments mentionnés dans la réclamation.

SOUS-TRAITANCE

L'organisme de formation se réserve le droit de sous-traiter l'animation de la formation et/ou de la certification à un.e sous-traitant.e. Le processus de recrutement des intervenant.e.s est à la disposition du apprenant sur simple demande.

OBLIGATIONS ET FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, les obligations d'EQUUS relatives à ses activités de formation seront suspendues pendant la durée de cette cause. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT

EQUUS FORMATION est un organisme de formation certifié conforme aux critères du Décret Qualité – NDA 524 408 15 444 - www.equus-formation.com

L'article L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose ainsi : « l'auteur d'une oeuvre de l'esprit jouit sur cette oeuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral, ainsi que des attributs d'ordre patrimonial [...] ».

L'article L 123-1 précise la durée de vie de ce droit de propriété intellectuelle : » L'auteur jouit, sa vie durant du droit exclusif d'exploiter son oeuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire. Au décès de l'auteur, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants-droits pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent ».

Tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux formations d'EQUUS, et notamment tous droits d'auteur, marques, dessins et modèles, bases de données ou logiciels d'EQUUS et les droits de reproduction, représentation et adaptation qui en découlent appartiennent et restent la propriété d'EQUUS, sans que rien ne puisse être interprété comme cédant ou transférant le moindre droit de propriété à tout tiers.

Conformément à l'article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle, il est interdit de reproduire, copier, modifier, transmettre, diffuser de toute manière que ce soit, même partiellement, sur tout type de support, tout élément provenant des formations EQUUS (par exemple, mais non exclusivement : textes, logos, images, éléments sonores, vidéos, logiciels, icônes) sans l'autorisation écrite, explicite et préalable d'EQUUS.

Les contenus de formation et les documentations disponibles sur le Site ou dans les formations dispensées ne constituent en aucun cas une source officielle relative aux réglementations et normes techniques, scientifiques ou organisationnelles applicables aux domaines cités. Ces contenus ont été développés uniquement dans un objectif pédagogique et de facilitation du partage de l'information pour les stagiaires.

CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION

Les échanges avec les équipes d'EQUUS ont de base un caractère d'Informations Confidentielles. De même les informations diffusées au cours des mises en situation pédagogiques relèvent du même caractère de confidentialité.

Chacune des parties s'oblige à tenir confidentielles toutes les Informations Confidentielles qu'elle recevra de l'autre partie, et notamment à ne pas divulguer les Informations Confidentielles de l'autre partie à un tiers quelconque, autre que les personnes ayant besoin de les connaître pour l'exécution des présentes CGV ; et n'utiliser les Informations Confidentielles de l'autre partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes des présentes CGV. Le Professionnel se porte fort du respect par ses Apprenants de ces obligations.

Les obligations des parties à l'égard des Informations Confidentielles demeurent en vigueur pendant toute la durée de la formation et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la partie les divulguant et, en toute hypothèse.

EQUUS s'engage à veiller au respect par ses sous-traitants des conditions de sécurité et de confidentialité des Informations Confidentielles transmises dans le cadre d'une obligation de moyens.

PROTECTION ET ACCES AUX INFORMATIONS A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cas où le stagiaire doit fournir des informations pouvant être qualifiées de données à caractère personnel, comme l'adresse de courriel, le numéro de sécurité sociale, relevé d'identité bancaire (etc..) les conditions suivantes s'appliquent :

EQUUS s'engage à respecter le droit applicable en France et relatif à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée, y compris par transposition de la directive européenne CE/95/46 et en application de la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique & Libertés », ainsi qu'en conformité avec le Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les CGV sont régies par la loi française. Tout différend né de la formation, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des CGV pour quelque cause que ce soit fera l'objet d'une tentative de conciliation entre les parties. À défaut de conciliation, tout différend entre les parties né de la formation, l'interprétation, l'exécution, la cessation ou la résiliation des CGV sera porté devant le tribunal compétent de Nantes, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.